

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE
SÉNAT

vendredi 16 février 2024 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Noutai Ricardo Assogba, membre du corps étudiant
Alexandre Bekhradi, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Pierre Bouchard, représentant du corps professoral
Luc Bussièrès, recteur
Halim Dabbou, représentant du corps professoral
Zack Dorval, représentant de l'unité d'enseignement ADMN
Simon Fecteau, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Hearst
Michel Fortin, représentant de l'unité d'enseignement PSYC
Stéphane Girard, représentant de l'unité d'enseignement ÉEHS
Rosalie Moumbe, membre du corps étudiant
Sylvie Roy, registraire

Membre absente :

Melissa Vernier, représentante de l'APUH (s'est excusée)

Personne-ressource :

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

info@uhearst.ca
1 800 887-1781
uhearst.ca

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 16 février 2024 ouverte à 9 h 00.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Simon Fecteau
Appuyé par Zack Dorval

S-08-24 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Michel Fortin déclare un conflit d'intérêt concernant le point 10.7. de l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 12 janvier 2024

Une modification est suggérée à la page 3 du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 12 janvier 2024 dans le but de préciser le nombre réel et ciblé d'étudiantes et d'étudiants à temps plein (ETP) domestiques. Voici le texte proposé : « La cible des unités de subventions pondérées, basée sur une moyenne mobile des années précédentes, est de 146,23 unités. Compte tenu du nombre inférieur d'ETP d'étudiantes et d'étudiants domestiques (52,7 ETP réel vs 87 ciblé), seulement 100 unités ont été atteintes pour l'année 2022-2023. »

Il est proposé par Alexandre Bekhradi
Appuyé par Zack Dorval

Abstention : 1

S-09-24 Que le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 12 janvier 2024 soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires émanant des procès-verbaux qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Aucune.

5. Propositions adoptées par courriel

5.1. Composition du comité d'embauche paritaire de l'unité ÉEHS, 2 février 2024

La résolution S-06-24 a été adoptée par courriel le 2 février 2024 concernant la composition du comité d'embauche paritaire de l'unité ÉEHS.

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Mise à jour du rectorat

La demande de congé sabbatique d'une membre du corps professoral pour l'année suivante, approuvée par le conseil d'administration le 29 novembre 2023 (résolution CA-60-23), ne pourra être accordée en raison de la démission de cette personne.

Depuis la dernière réunion du Sénat, Danielle Coulombe a accepté avec enthousiasme la proposition de recevoir un doctorat honorifique. Depuis cette confirmation, la nouvelle a été communiquée à toute la communauté universitaire ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

En la présence du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, le comité d'évaluation s'est réuni à sept reprises.

Suite au rapport émis par le Groupe d'experts sur la viabilité des établissements postsecondaires de l'Ontario (*Blue Ribbon Panel*), une récente rencontre avec le sous-ministre adjoint à la division francophone a eu lieu. Depuis quelques semaines, des rumeurs laissent entendre qu'une déclaration anticipée de la ministre Dunlop concernant les recommandations du *Blue Ribbon Panel* pourrait être faite d'ici la fin du mois de février. Cependant, selon le sous-ministre, la déclaration de la ministre sur l'ensemble des recommandations pourrait plutôt être reportée à mars ou à avril. De plus, il est envisageable que la ministre ne fasse pas de commentaire spécifique sur les établissements francophones mentionnés dans le rapport, car les solutions sont plutôt attendues via la création de la table de concertation des établissements postsecondaires francophones et bilingues. En ce qui concerne l'augmentation des frais de scolarité recommandés par le *Blue Ribbon Panel*, le gouvernement Ford a récemment annoncé qu'il ne s'agissait pas d'un moment opportun pour l'Ontario d'appliquer cette recommandation. En conséquence, une augmentation des frais de scolarité semble peu probable dans un avenir à court terme.

Quant à la récente nouvelle du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC) concernant la mise en place d'un plafond

national pour la réception des demandes de permis d'études, une réduction de 35 % d'émission de permis d'études par rapport à 2023 au Canada et de 50 % pour l'Ontario est anticipée. De plus, dorénavant, chaque demande de permis d'études soumise à IRCC devra être accompagnée d'une lettre d'attestation de la province. Depuis l'annonce, le gouvernement fédéral a suspendu le traitement de toutes les demandes jusqu'à ce que chaque province adopte le nouveau système et mette en place un processus pour l'émission des lettres d'attestation aux étudiantes et étudiants, et ce, au plus tard le 31 mars 2024.

Une rencontre s'est déroulée avec la ministre des Collèges et Universités et les 23 recteurs et rectrices de la province. Ces dernières et derniers lui ont fait part de leurs préoccupations et de l'urgence de la situation. Par ailleurs, il semblerait qu'IRCC ait complètement fermé la porte à faire un traitement particulier pour certains groupes prioritaires, dont les établissements bilingues et francophones. Toutefois, on entend à IRCC qu'il y aurait possiblement d'autres façons de traiter des groupes sans les nommer groupes prioritaires, puis de les aider autrement.

L'Université de Hearst a élaboré un document à l'attention du sous-ministre adjoint du MCU et du ministère des Affaires francophones afin de présenter les principaux impacts que pourrait entraîner le plafonnement des permis d'études pour une institution atypique telle que la nôtre. Ce document comprend une série de données historiques concernant l'accueil de la population internationale. Par ailleurs, il présente des données permettant à l'établissement de se démarquer selon divers critères en vue d'une éventuelle transition d'un établissement désigné (notre situation actuelle) à un établissement de confiance (nouvelle désignation envisagée par IRCC) si une telle proposition est mise en place.

8.2. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres ont pris connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Le rapport fait notamment état des informations suivantes :

La programmation des cours de l'unité ADMN a récemment été révisée à la suite de l'annonce d'IRCC concernant l'octroi des permis d'études aux étudiantes et aux étudiants internationaux.

À la suite des rencontres du comité d'évaluation, quatre personnes chargées d'enseignement occuperont des postes de professeures ou

professeurs (1 en ADMN, 2 en ÉEHS et 1 en PSYC) à compter de 2024 - 2025.

Quant à la révision du programme en ÉEHS, une dernière rencontre avec l'unité a eu lieu le 6 février et le formulaire de proposition de modifications majeures du programme est dûment rempli par le comité de travail sur l'élaboration des formulaires d'assurance de la qualité. Une rencontre du CPU est prévue au mois de mars pour examiner le contenu. Sous réserve de la recommandation du CPU, les documents relatifs à la deuxième étape du processus de modifications majeures du programme seront présentés à la prochaine rencontre du Sénat.

Au niveau de la recherche, et plus précisément du fonds d'aides à la recherche, à la création et à la publication (FARC-P), une annonce sera faite auprès du corps professoral pour les inviter à soumettre leurs projets avant le 15 mars 2024.

L'horaire du printemps 2024 est préparé et le livret sera bientôt disponible. Le travail sur l'élaboration de l'horaire des cours de l'année 2024 à 2025 est en cours.

Trois demandes de financement CATON ont été soumises récemment. La première, qui vient d'être acceptée, permet de créer un parcours entre le programme de baccalauréat en psychologie du Campus Glendon de l'Université de York et le programme de DÉSP. La deuxième demande consiste à renforcer les capacités administratives pour les étudiantes et les étudiants en transfert et en ce qui concerne les données de mobilité. La troisième permet la création d'un programme de transition intersectoriel pour augmenter la rétention et la réussite des étudiantes et des étudiants en provenance du réseau collégial ontarien.

8.3. Rapport des équipes des vice-rectorats

8.3.1. Communication et marketing

8.3.2. Recrutement

8.3.3. Bureau de l'international

8.3.4. Affaires étudiantes

8.3.5. Centre des carrières et du développement professionnel

8.3.6. Conseil technopédagogique

Les membres du Sénat ont pris connaissance du rapport des équipes des vice-rectorats.

8.4. Comités

8.4.1. Comité des voyages d'études à l'étranger

Le comité des voyages d'études à l'étranger s'est réuni à deux reprises pour discuter de l'annulation du voyage en Allemagne prévu pour 2024 en raison d'un nombre insuffisant de participantes et participants. Les membres du comité ont également constaté une baisse significative du taux de participation depuis 2016 et examiné les lignes directrices actuelles du comité. Pour remédier à cette situation, le comité a décidé de mandater le CRRIDEC pour mener une étude approfondie sur les destinations potentielles et proposer des stratégies visant à accroître la participation des étudiantes et des étudiants pour les futurs voyages. Les fonds inutilisés, d'une valeur de 5 000 \$, initialement alloués au comité, seront transférés au CRRIDEC pour financer cette étude.

Certains membres soulignent les multiples avantages qu'offre l'organisation de voyages au Canada pour mettre en valeur la diversité culturelle du pays. Cependant, il est important de noter que le comité avait initialement été établi avec un objectif axé sur l'internationalisation. Par conséquent, il sera essentiel de revoir à la fois le titre et le mandat du comité.

8.4.2. Conseil des programmes universitaires (CPU)

Le Conseil des programmes universitaires (CPU) s'est réuni le 19 janvier 2024 en présence du conseiller directeur de la boutique de management Brio. L'objectif était d'examiner les orientations stratégiques de l'Université de Hearst et de formuler des suggestions, notamment en ce qui concerne le premier axe lié aux clientèles cibles, à la programmation et aux modes de prestation.

8.4.3. Comité de l'établissement des seuils par unité d'enseignement (CÉSUE)

À la suite des récentes annonces d'IRCC concernant la réduction anticipée de 35 % d'émission de permis d'études par rapport à 2023 au Canada et de 50 % pour l'Ontario, le comité de l'établissement des seuils par unité d'enseignement (CÉSUE) s'est rencontré le 8 février 2024 pour examiner l'impact sur les seuils par unité d'enseignement.

Compte tenu des données existantes au moment de la rencontre du CÉSUE au mois de février, l'administration de l'Université de Hearst a décidé de supprimer la cohorte étudiante prévue pour le programme ADMN à l'automne 2024 sur le campus de Timmins étant donné les demandes d'admission domestiques qui se concentrent uniquement sur les campus de Hearst et de Kapuskasing pour l'année 2024 - 2025. Ainsi, le seuil global proposé en administration des affaires et gestion (ADMN) pour l'année 2024-2025 sera réduit de 10 postes à plein temps à 8 postes à plein temps.

Les seuils pour le programme d'étude des enjeux humains et sociaux (ÉEHS) et le programme de psychologie (PSYC) demeurent inchangés.

Il est proposé par Michel Fortin
Appuyé par Zack Dorval

S-10-24 Que le Sénat approuve le rapport du CÉSUE tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires en cours

9.1. Modification du calendrier des réunions ordinaires du Sénat

Pour respecter le protocole de la collation des grades, la cérémonie aura lieu le 14 juin 2024, soit le deuxième vendredi du mois. Pour éviter la tenue d'une réunion ordinaire du Sénat et d'une collation des grades le même jour, la réunion du Sénat prévue initialement pour le 14 juin 2024 sera déplacée au 21 juin 2024.

Il est proposé par Simon Fecteau
Appuyé par Pierre Bouchard

S-11-24 Que la rencontre du Sénat initialement prévue le 14 juin 2024 soit déplacée au 21 juin 2024.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Affaires nouvelles

10.1. Modifications mineures du programme de DÉSP

Conformément au Processus institutionnel d'assurance de la qualité de l'Université de Hearst (PIAQUH), des modifications mineures au programme de diplôme d'études supérieures en Psychothérapie (DÉSP) sont proposées. Ces modifications visent à enrichir le parcours universitaire des étudiantes et des étudiants tout en préservant l'intégrité et la qualité du programme. Les changements suggérés comprennent l'augmentation du nombre de crédits de stage, la

combinaison des deux cours de stage en un seul cours et l'ajout de la microcertification en offre active.

Les membres sont informés de la proposition du nouveau cours de stages « PSYC 5XXX » de 15 crédits émanant des propositions susmentionnés et des modifications mineures apportées au descriptif des cours « PSYC 5906 » et « PSYC 5915 ».

Plusieurs questions concernant la modification du nombre de crédits et le passage de deux stages en un seul sont soulevées par les membres. Selon un sénateur, le nouveau format de stage permet aux étudiantes et aux étudiants de trouver plus aisément un stage qui leur convient. De plus, cette modification simplifie la supervision du stage. L'allongement de la durée du stage permet également aux étudiantes ou aux étudiants de cumuler davantage d'heures dans le but d'obtenir leur accréditation de psychothérapeute. Il est à noter que les superviseurs de stages doivent être autorisés et être membres de l'OPAO (ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario).

Il est proposé par Sylvie Roy
Appuyé par Simon Fecteau

S-12-24 Que le Sénat adopte les changements ci-dessous relatifs au programme et aux cours de DÉSP :

1. Ajout de la microcertification en offre active.
2. Ajout du cours de stage de 15 crédits.
3. Suppression des deux cours de stage de 3 et 6 crédits du programme.
4. Révision des descriptions des cours de stage PSYC 5906 et PSYC 5915 en y ajoutant la phrase suivante : « Les étudiantes et les étudiants ne peuvent pas conserver des crédits à la fois pour PSYC 5906, PSYC 5915 et PSYC 5XXX. »

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Mise à jour de la programmation A2024 - H2025

Une mise à jour concernant la programmation automne 2024 et hiver 2025 est présentée aux membres. Puisque la cohorte étudiante prévue pour le programme ADMN à l'automne 2024 à Timmins est supprimée, les cours suivants ont été annulés à Timmins :

- ADMN 1006 (Coffre à outils pour gestionnaires)
- ADMN 1106 (Compréhension et utilisation des données financières)
- ADMN 1107 (Principes de comptabilité financière)
- ADMN 2006 (Management et processus décisionnels I)
- ADMN 2007 (Management et processus décisionnels II)
- LANG 1006 (Grammaire française)

- LANG 1007 (Grammaire appliquée à la rédaction)

Les cours suivants seront offerts une fois plutôt que deux, également à Timmins :

- ADMN 2316 (Problèmes économiques contemporains)
- ADMN 2856 (Systèmes d'information)

En ce qui concerne le programme de diplôme d'études supérieures en psychothérapie, le cours Practicum I : application des principes fondamentaux de la psychothérapie *PSYC 5216* sera offert cet automne sur le campus de Kapuskasing et le cours Practicum II : application des principes fondamentaux de la psychothérapie *PSYC 5217* sera offert à l'hiver 2025, également sur le campus de Kapuskasing. Les stages *PSYC 5906* et *PSYC 5916 II* seront remplacés par le nouveau stage *PSYC 5XXX* tel qu'adopté précédemment dans la rencontre.

Il est proposé par Pierre Bouchard
Appuyé par Luc Bussières

S-13-24 Que la programmation A2024 - H2025 révisée soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Fortin quitte la rencontre à 10 h 39.

10.3. Modification du programme BA4 en psychologie

La modification mineure proposée consiste à supprimer la microcertification en offre active à titre d'exigence du programme de baccalauréat spécialisé en psychologie.

Il est proposé par Michel Fortin
Appuyé par Sylvie Roy

S-14-24 Que la modification au programme de Baccalauréat ès arts (4 ans) avec spécialisation en Psychologie soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Exigence de la microcertification « offre active »

L'exigence de microcertification active dorénavant supprimée du B.A. (4 ans) en psychologie, les personnes admises depuis 2021 seront exemptées de cette exigence.

Il est proposé par Alexandre Bekhradi
Appuyé par Sylvie Roy

S-15-24 Que toutes les personnes admises au programme de B.A. (4 ans) en psychologie depuis 2021 soient exemptées de l'exigence relative à la microcertification en offre active.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. Présentation des inscriptions à l'hiver 2024

Un bilan des inscriptions en date du 26 janvier 2024 est présenté aux membres.

On compte 509 inscriptions/cours à l'hiver 2024 au campus de Hearst, 470 au campus de Kapuskasing et 304 au campus de Timmins. Ces inscriptions comprennent les cours de premier cycle et les cours de stages pour un total de 1283 inscriptions à l'hiver 2024. Il s'agit d'une hausse de 125 inscriptions comparativement à l'hiver 2023.

10.6. Présentation des données d'admission

Au 14 février 2024, 19 personnes canadiennes ont déposé une demande d'admission à un programme de premier cycle. Parmi elles, une personne a accepté, jusqu'à présent, son offre à l'Université de Hearst. Par ailleurs, neuf personnes ont soumis une demande d'admission au programme de DÉSP.

En ce qui concerne les demandes provenant de l'international, 432 demandes d'admission ont été reçues, parmi lesquelles des offres d'admission ont été envoyées à 200 personnes, sous réserve de l'octroi des permis d'études. Plusieurs demandes sont encore en traitement.

En comparaison, l'année précédente au mois de février, 37 demandes d'admission canadiennes à un programme de premier cycle et 12 demandes d'admission au programme de DÉSP avaient été reçues. De plus, 518 dossiers de demande d'admission internationale avaient été ouverts à la même période.

Certains membres expriment des inquiétudes quant à la diminution du nombre de demandes domestiques par rapport à l'année précédente et à l'impact potentiel de cette baisse sur les cibles d'équivalence en termes d'étudiantes et d'étudiants domestiques à temps plein. Les défis liés au recrutement sont également soulevés.

10.7. Réduction de charge d'un membre du corps professoral

Le comité d'évaluation (C.É.) a accepté la demande d'un membre du corps professoral de réduire volontairement sa charge de travail,

conformément à sa proposition. La charge de travail du professeur passera de 100 % à 60 % pour l'année universitaire 2024-2025. Le membre souhaite maintenir uniquement sa charge d'enseignement de six cours ou l'équivalent de 18 crédits.

10.8. Entente de partenariat entre la Haute École Lucia de Brouckère et l'Université de Hearst

Un établissement postsecondaire nommé « La Haute École Lucia de Brouckère (HELdB) », un nouvel établissement situé à Bruxelles, en Belgique, a manifesté son intérêt à établir un partenariat avec l'Université de Hearst dans le cadre de la mobilité étudiante et de la mobilité professorale. Cette nouvelle opportunité de collaboration permet d'accroître la visibilité de l'Université de Hearst auprès d'autres établissements en Europe. L'entente de mobilité fut signée le 5 février 2024. Dans le contexte de l'entente, l'intérêt est de promouvoir et de développer une coopération internationale pour mettre en place une réciprocité incluant la mobilité étudiante, la mobilité professorale et la recherche technopédagogique et technologique.

11. Huis clos

12. Clôture de la réunion

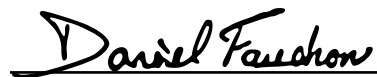
La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 16 février 2024 close à 11 h 20.

13. Questions laissées en suspens

Aucune.



Stéphane Girard, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.